Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260328-232026BIS-DE

N° 23/2026 Commune de PLOUGONVELIN

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	**Séance du 28 mars 2026** **OBJET : DOSSIER D'ENGAGEMENT DE L'ELU MUNICIPAL**
DATE DE CONVOCATION : Le 24 mars 2026 **DATE D'AFFICHAGE** : Le 24 mars 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** : - En exercice : 27 - Présents : 24 - Votants : 27	L'an deux mille vingt-six, le 28 mars, à 12h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Bertrand AUDREN, Maire. Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de : M CHAMPEAU qui a donné procuration à Mme HENRY Mme DESHORS qui a donné procuration à M BAUDELLE Mme CARON-TASSIN à Mme LE RU jusqu'à son arrivée M DUFOURNAUD a été nommé secrétaire de séance

Afin de sécuriser l'exercice du mandat à venir il est porté à la connaissance des conseiller un « dossier d'engagement de l'élu local », qui constitue le document unique de référence remis à chaque élu municipal de la Commune de Plougonvelin lors de son installation (ou de sa prise de fonctions en cours de mandat).

Il regroupe en un seul acte :

1. La charte d'utilisation des moyens numériques et des systèmes d'information de la commune ;
2. La déclaration des intérêts et la prévention des conflits d'intérêts ;
3. Les engagements déontologiques et légaux ;
4. Les informations relatives à la protection des données personnelles (RGPD) ;
5. Le mémo des bons réflexes numériques ;

Sa signature à la dernière page vaut engagement sur l'ensemble des dispositions qu'il contient pour toute la durée du mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le dossier d'engagement valant Charte d'utilisation des moyens numériques et des systèmes d'information de la commune et de dire qu'il sera remis à chaque Conseiller qui devra en prendre connaissance et le compléter.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le
et de sa transmission au représentant de l'État le
Le Maire, Stéphane CORRE

Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,
Le 28 mars 2026
Le Maire, Stéphane CORRE

MAIRIE DE PLOUGONVELIN 29 (Finistère)